

Opinion des Français sur la pauvreté et l'exclusion en 2002

Analyse de l'enquête barométrique de l'Ifop

Agnès Gramain, Milan Momic,
(Legos-Université Paris 9 Dauphine¹)

D'APRÈS la troisième enquête barométrique sur l'opinion des Français en matière de pauvreté et d'exclusion, la pauvreté reste avant tout perçue, dans l'opinion générale, comme un état de privations élémentaires (nourriture, logement, soins), assez éloigné des situations de pauvreté telles qu'elles sont définies au travers des catégories de population cibles des politiques sociales (travailleurs précaires, chômeurs de longue durée, familles monoparentales à faibles revenus, etc.) et par ces populations elles-mêmes. Cette définition « abstraite » de la pauvreté fait écho à la méconnaissance des dispositifs de politiques sociales tels que le Revenu minimum d'insertion (Rmi), dont le montant est largement surestimé par les personnes éloignées des situations de pauvreté. En ce qui concerne les causes de la pauvreté, alors que les licenciements et le surendettement restent presque unanimement mis en cause, l'idée que la pauvreté peut provenir du refus de travailler est de plus en plus fréquemment admise, en revanche l'incrimination du manque d'emplois recule. Pour autant, l'opinion générale reste globalement favorable à ce que le dispositif du Rmi soit plus généreux (revalorisation, droit permanent, extension aux moins de 25 ans). En revanche, l'instauration de contreparties sous la forme d'une

1. Avec la collaboration de Manuela Oliviera.

obligation de reprise d'activité est nettement moins consensuelle: c'est parmi les personnes touchées par la pauvreté, mais aussi parmi les plus diplômées, les plus jeunes et les professions libérales que cette proposition rencontre l'adhésion la plus faible.

Les opinions des ménages sur la pauvreté et l'exclusion, analysées dans les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2001-2002, ont été reconsidérées à la lumière de la troisième enquête barométrique, réalisée en 2002. Trois thèmes principaux sont abordés: les raisons de la pauvreté, ses caractéristiques et enfin le Rmi, dispositif politique majeur de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. L'analyse menée a pour objectif non seulement de présenter l'état de l'opinion des Français sur la pauvreté et l'exclusion en 2002, mais aussi d'étudier l'évolution de cette opinion depuis trois ans et surtout de faire émerger les différences d'opinion au sein de la population. Pour ce faire, l'étude s'appuie sur la comparaison des profils de réponse de différentes catégories de la population. Ces catégories sont d'abord définies en fonction de caractéristiques sociodémographiques classiques telles que l'âge ou le niveau de diplôme des personnes interrogées. Une attention particulière a aussi été accordée à la proximité statutaire des personnes par rapport aux situations de pauvreté. On a ainsi comparé les opinions de personnes qui vivent elles-mêmes dans une situation qui présente certaines caractéristiques de la pauvreté et de l'exclusion, au sens des politiques sociales et, d'autre part, celles qui n'en ont aucune expérience directe.

Avant d'entrer dans le détail de l'analyse des réponses, il convient de rappeler ici quelques points méthodologiques. Tout d'abord, la plupart des questions qui composent le questionnaire de l'enquête barométrique sur l'opinion des Français en matière de pauvreté et d'exclusion sont des questions fermées. Les choix de réponse effectués par les personnes interrogées sont donc le plus souvent conditionnels à l'éventail des réponses proposées et à leur libellé. Par ailleurs, plus que le niveau absolu des taux de réponses, leur variation d'une année à l'autre ou d'une catégorie à l'autre et l'importance des écarts à la moyenne fournissent les enseignements les plus pertinents. Pour autant, la mise en évidence d'écarts d'opinion en fonction de certaines caractéristiques socio-économiques des personnes interrogées ne suffit pas à construire un raisonnement explicatif ou étiologique des opinions. La comparaison des taux de réponse dans différentes catégories de la population permet avant tout de repérer des marqueurs d'opinion, mais les écarts mesurés ne doivent pas être imputés aux seules caractéristiques socio-économiques distinguant les différentes catégories de population étudiées. Enfin, pour ce qui est des évolutions de l'opinion dans le temps, elles peuvent refléter une évolution des mentalités mais aussi les variations de la conjoncture perçue par les personnes interrogées, car les individus répondent en fonction de leurs valeurs et de leurs expériences personnelles, mais aussi en réagissant à la conjoncture économique et sociale.

Quelles sont les raisons qui expliquent la pauvreté et l'exclusion ?

L'enquête barométrique sur l'opinion des Français en matière de pauvreté et d'exclusion permet d'explorer l'opinion des Français sur les raisons qui expliquent la pauvreté et l'exclusion à travers leurs réponses à la question suivante :

«Voici un certain nombre de raisons qui peuvent expliquer que des personnes se trouvent en situation d'exclusion ou de pauvreté. Pour chacune d'entre elles, dites-moi si vous êtes plutôt d'accord ou plutôt pas d'accord. Si des personnes se trouvent en situation d'exclusion ou de pauvreté, c'est parce que...

- elles sont surendettées
- elles ne veulent pas travailler
- elles sont victimes des licenciements des entreprises
- elles manquent de qualification (de diplômes) pour trouver ou retrouver un emploi
- elles n'ont pas eu de chance
- il n'y a plus assez de travail pour tout le monde
- elles n'ont pas pu bénéficier d'une aide de leur famille»

Pour chaque item, les personnes interrogées peuvent être : tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord, pas du tout d'accord ou encore, ne pas savoir.

Tableau 1

Part des personnes interrogées estimant que la raison invoquée explique la pauvreté et l'exclusion

	Enquête 2000	Enquête 2001	Enquête 2002	Ensemble	Evolution 2000-2001	Evolution 2001-2002
Surendettement	80 %	81 %	80 %	81 %	1	-1
Manque de qualification	71 %	73 %	70 %	72 %	2	-3
Ne veulent pas travailler	47 %	53 %	56 %	52 %	6	3
Licenciements des entreprises	88 %	85 %	84 %	86 %	-3	-1
Pas de soutien familial	69 %	68 %	65 %	67 %	-1	-3
Pas de chance	62 %	63 %	57 %	60 %	1	-6
Manque de travail	65 %	57 %	54 %	59 %	-8	-3

Sources : Drees, calculs Legos.

L'analyse des réponses recueillies dans l'enquête 2002 confirme les grandes tendances de l'opinion, entrevues dans les enquêtes 2000 et 2001. Tout d'abord, les principales raisons pouvant expliquer la pauvreté sont, pour la quasi-totalité des personnes interrogées (plus de 80 %), le licenciement et le surendettement des ménages (cf. tableau 1). Une part très majoritaire évoque ensuite le «manque de qualification», l'«absence de soutien familial» et l'«absence de chance», respectivement 70 %, 65 % et 57 % de la population interrogée. Mais l'inflexion observée en 2001, dans le sens d'une mise en cause plus fréquente de la responsabilité personnelle,

plutôt que celle de l'environnement économique, social et culturel, se confirme en 2002 et va jusqu'à modifier quelque peu la hiérarchie des raisons pouvant expliquer la pauvreté. En effet, en 2002, contrairement aux années précédentes, le « refus de travailler » est désormais cité plus fréquemment que le « manque de travail » (56 % contre 54 %).

Des opinions qui divergent selon l'âge...

C'est pour le « refus de travailler » que la divergence des perceptions selon l'âge (cf. tableau 2) est la plus forte² : en 2002, 56 % des personnes interrogées considèrent que le « refus de travailler » est une des raisons qui expliquent la pauvreté, mais la proportion augmente régulièrement avec l'âge, passant de 49 % parmi les personnes âgées de 18 à 49 ans à 65 % parmi les personnes âgées de 65 ans et plus ; soit un différentiel de 16 points de pourcentage entre les deux classes d'âge extrêmes de la population interrogée.

Tableau 2

Part des personnes interrogées estimant que la raison invoquée explique la pauvreté et l'exclusion, selon l'âge des personnes interrogées (enquête 2002)

	18-24 ans	25-34 ans	35-49 ans	50-64 ans	65 ans et +	Ensemble
Surendettement	-6*	1	0	0	2	81 %
Manque de qualification	-1	-5	-2	2	6	70 %
Refus de travailler	-7	-4	-3	3	9	56 %
Licenciements des entreprises	-4	-3	0	1	5	85 %
Pas de soutien familial	1	-4	-2	1	6	65 %
Pas de chance	-3	-1	1	-4	7	57 %
Manque de travail	-1	-5	-1	0	8	54 %

Sources : Drees, calculs Legos. Ecarts à la proportion sur l'ensemble de la population, en points de pourcentage.

* alors que 81 % des personnes interrogées sont plutôt d'accord avec l'idée que si des personnes se trouvent en situation d'exclusion ou de pauvreté c'est parce qu'elles sont surendettées, la proportion est inférieure de 6 points de pourcentage parmi les personnes âgées de 18 à 24 ans, soit 75 %.

On trouve un effet de l'âge similaire, bien que de moindre ampleur, en ce qui concerne la perception du « surendettement » et des « licenciements des entreprises » comme raison pouvant expliquer la pauvreté et l'exclusion. La proportion de personnes qui considèrent que le « surendettement » est cause de la pauvreté passe de 75 % chez les 18-24 ans à 83 % chez les personnes âgées de 65 ans et plus (soit un différentiel de 8 points de pourcentage) et de 81 % à 90 % pour ce qui est des « licenciements des entreprises » (soit un différentiel de 9 points).

Pour les autres raisons pouvant expliquer la pauvreté qui sont proposées dans le questionnaire, les divergences d'opinion que l'on observe selon les classes d'âge s'expliquent probablement par les différences de situation socio-économique liées

2. Quel que soit le phénomène proposé comme explication potentielle de la pauvreté, la proportion de personnes qui le considèrent effectivement comme une raison pouvant expliquer la pauvreté est plus élevée parmi les personnes âgées que dans le reste de la population interrogée ; c'est pourquoi la suite de l'analyse repose sur les écarts relatifs selon l'âge, plus que sur les écarts absolus.

à l'âge. Ainsi, c'est parmi les personnes âgées de 25 à 49 ans qu'on trouve la plus faible proportion de personnes estimant que le «manque de travail» d'une part, et le «manque de soutien familial» d'autre part, sont des raisons qui expliquent pauvreté et d'exclusion. Or cette catégorie d'âge correspond, d'une part, aux personnes d'âge actif et, d'autre part, aux personnes les plus susceptibles d'avoir à fournir un soutien familial.

... et selon le niveau d'études

Plus encore que selon l'âge, l'opinion des Français sur les raisons qui expliquent la pauvreté et l'exclusion varie selon le niveau d'études des personnes interrogées³ (cf. tableau 3). On peut noter que c'est dans l'opinion sur l'impact du marché du travail que l'effet du diplôme est le plus régulier et le plus net. Ainsi, la proportion de personnes qui estiment que le «refus de travailler», le «manque de travail» ou les «licenciements des entreprises» expliquent la pauvreté diminue régulièrement avec le niveau de diplôme. Pour 2002, cette proportion passe respectivement de 62 %, 64 % et 91 % parmi les personnes n'ayant pas de diplôme du secondaire à 36 %, 41 % et 77 % parmi les personnes titulaires d'un diplôme universitaire. Ces différences d'opinion tendent plutôt à s'accroître entre les trois enquêtes : le différentiel entre les catégories de diplômes extrêmes est à peu près stable en ce qui concerne le «refus de travailler» (de 17 points en 2000 à 19 points en 2002), mais il est en nette augmentation en ce qui concerne le «manque de travail» (de 13 points en 2000 à 21 points en 2002) et les «licenciements des entreprises» (de 6 points en 2000 à 14 points en 2002).

On trouve aussi un effet similaire du niveau de diplôme en ce qui concerne la perception du rôle de la malchance. Plus les personnes sont diplômées, moins elles considèrent, proportionnellement, que le «manque de chance» explique la pauvreté et l'exclusion, traduisant ainsi une conception plus déterministe et moins aléatoire des parcours de vie individuels. Cependant, dans ce cas, on assiste plutôt à une légère convergence des opinions, le différentiel passant de 14 points en 2000 à 10 points en 2002.

Enfin, les différences d'opinion selon le diplôme sur le rôle du surendettement dans la pauvreté semblent s'affirmer au cours du temps. Alors que l'enquête de 2000 ne faisait pas apparaître de résultats ordonnés selon le niveau d'études des personnes interrogées, les deux dernières enquêtes montrent que la proportion de personnes qui estiment que le surendettement est une cause de la pauvreté est, grosso modo, d'autant plus faible que l'on considère des catégories de personnes plus diplômées ; de plus, l'écart entre les deux catégories extrêmes semble se creuser, passant de 6 points de pourcentage en 2001 (83 % de réponses positives parmi les personnes sans diplômes ou ayant au maximum le certificat d'études primaires

3. Là encore, l'analyse est faite à partir des niveaux relatifs des différentiels d'opinion. En effet, de manière générale, les personnes ayant fait des études supérieures (au-delà du baccalauréat) sont proportionnellement moins nombreuses à considérer que les raisons proposées dans le questionnaire expliquent effectivement la pauvreté. Ce résultat reflète probablement le fait que les détenteurs de diplômes se sentent plus légitimés à formuler des jugements autonomes, c'est-à-dire à ne pas acquiescer à ce qui leur est proposé dans le questionnaire.

et 78% parmi les personnes titulaires d'un diplôme universitaire) à 9 points de pourcentage en 2002 (respectivement 85% et 76% de réponses positives).

Tableau 3

Part des personnes interrogées estimant que la raison invoquée explique la pauvreté et l'exclusion, selon le niveau de diplôme des personnes interrogées (enquête 2002)

	Rien ou Cep	Bep/Cap/Bepc	Bac	Bac+2 et plus	Ensemble
Surendettement	4	-1	0	-5	81%
Manque de qualification	4	-3	-1	1	70%
Refus de travailler	6	5	-3	-13	56%
Licenciements des entreprises	6	2	-2	-8	85%
Pas de soutien familial	3	-2	0	0	65%
Pas de chance	6	0	-3	-4	57%
Manque de travail	10	1	-5	-11	54%

Sources : Drees, calculs Legos. Ecart à la proportion sur l'ensemble de la population, en points de pourcentage.

La pauvreté entre « refus de travailler » et « manque de travail »

Si, dans l'ensemble, l'opinion des Français sur les causes de la pauvreté a assez peu évolué sur les trois enquêtes, il y a, comme nous l'avons déjà mentionné, deux exceptions nettes : la proportion de personnes qui considèrent que le « refus de travailler » est une des causes de la pauvreté augmente sensiblement, passant de 47% en 2000 à 56% en 2002, alors que la proportion a baissé de 65% à 54% en ce qui concerne le « manque de travail ». Ces évolutions nous ont incités à étudier de plus près l'opinion des Français sur ces deux facteurs.

Le « manque de travail » comme cause de la pauvreté et de l'exclusion : une réaction de l'opinion générale à sa perception de la conjoncture sur le marché du travail ?

Entre 2000 et 2002, la proportion de personnes qui considèrent que le « manque de travail » est cause de pauvreté a diminué de 10 points. On peut voir dans ce résultat un effet, à retardement, de l'évolution de la conjoncture économique, le nombre de chômeurs ayant sensiblement reculé pendant la période⁴. Cette évolution de l'opinion générale ne se retrouve pas dans toutes les catégories de la population. En particulier, l'opinion des personnes directement touchées par la pauvreté, et plus particulièrement par la pauvreté liée aux difficultés d'insertion sur le marché du travail, se distingue assez nettement du mouvement de l'opinion générale (cf. tableau 4). Ainsi, en 2002, les personnes proches de la précarité professionnelle (cf. Annexe méthodologique) invoquent plus fréquemment que les autres le « manque de travail » comme source de la pauvreté. Il est cependant intéressant de remarquer que la situation s'est inversée par rapport aux résultats de l'enquête réalisée en

4. Le nombre de chômeurs a augmenté dès l'été 2001, mais on peut penser que la perception de la conjoncture est légèrement décalée ou que les réactions sont ralenties.

2000 : c'était alors parmi les personnes éloignées de la précarité professionnelle qu'on trouvait la proportion la plus élevée de personnes déclarant que le «manque de travail» est une cause de la pauvreté.

Ce résultat illustre certainement l'impact de la perception de la conjoncture sur les opinions. En effet, le nombre de chômeurs ayant diminué sensiblement entre 1999 et 2001, le «manque de travail» est de moins en moins considéré comme une cause de la pauvreté par l'opinion générale, alors qu'il est toujours incriminé par les personnes qui restent touchées par la précarité professionnelle, voire qui perçoivent déjà la reprise du chômage.

Tableau 4

Part des personnes interrogées estimant que le «manque de travail» explique la pauvreté et l'exclusion, selon la proximité de la précarité professionnelle

	Enquête 2000	Enquête 2001	Enquête 2002
Ensemble	65%	57%	54%
Touchées directement	-2	0	6
Touchées indirectement	-1	-1	0
Eloignées	2	1	-1

Sources : Drees, calculs Legos. Ecarts à la proportion sur l'ensemble de la population, en points de pourcentage.

Le «refus de travailler» comme cause de la pauvreté et de l'exclusion : une opinion de plus en plus répandue parmi les actifs ayant un emploi stable

En ce qui concerne le «refus de travailler», motif de plus en plus avancé dans l'opinion générale comme une des raisons pouvant expliquer la pauvreté et l'exclusion (+9 points entre 2000 et 2002), on peut, aussi, distinguer des mouvements d'opinion différents selon les catégories de la population. En ce qui concerne les différences d'opinion selon le diplôme tout d'abord, seulement 43% des personnes ayant un niveau d'études au moins égal à bac +2 partagent cette opinion en 2002 (contre 56% dans la population totale). Le fait que le «refus de travailler» soit plus largement considéré comme une cause de la pauvreté parmi les personnes les moins diplômées est en partie dû à des effets d'âge⁵, mais le résultat résiste si l'on se focalise sur les personnes âgées de 18 à 49 ans.

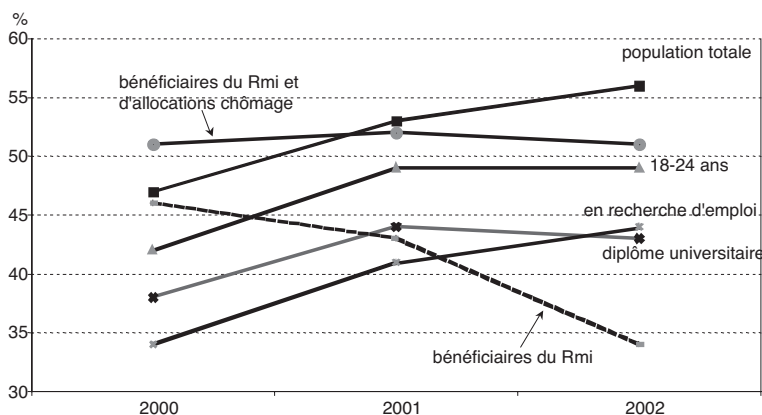
Les opinions divergent, aussi sensiblement, selon le lien des personnes avec le marché du travail. Si l'on distingue tout d'abord les personnes selon leur statut sur le marché du travail, on remarque que les personnes travaillant à temps plein ont des déclarations conformes aux déclarations moyennes de la population interrogée. Les personnes sans activité ont une opinion plus sévère, puisque 60% d'entre elles estiment, en 2002, que le «refus de travailler» est une raison qui explique la pau-

5. Les personnes les plus âgées (50 ans et plus) sont proportionnellement plus nombreuses à considérer le «refus de travailler» comme une cause de la pauvreté et sont aussi moins diplômées que le reste de la population (elles représentent près de 70% des personnes sans diplômes ou titulaires du seul certificat d'études primaires).

veté. On retrouve ici certainement un effet de l'âge puisque 45% d'entre elles sont des retraités. Les personnes ayant une activité à temps partiel ou intermittente et les personnes à la recherche d'un emploi sont celles qui récusent le plus cette opinion. D'une manière générale, les personnes qui ne sont pas dans une situation de précarité professionnelle ont une opinion plus sévère sur la responsabilité personnelle des personnes qui sont dans une situation de pauvreté et d'exclusion.

Graphique 1

Evolution de la proportion de personnes imputant la pauvreté au « refus de travailler » dans certaines catégories de la population les moins favorables à cette opinion (2000-2002)



Sources : Drees, calculs Legos.

Si l'on distingue ensuite les personnes interrogées selon qu'elles ont ou non bénéficié de dispositifs sociaux (indemnité chômage et Rmi), on observe deux phénomènes (cf. graphique 1) :

- tout d'abord, les personnes bénéficiaires considèrent moins fréquemment le « refus de travailler » comme une raison qui explique la pauvreté : en 2002, 44% des personnes ayant perçu une prestation (chômage ou Rmi) dans les 12 mois précédant l'enquête considèrent que le « refus de travailler » est une des causes de la pauvreté contre 56% pour l'ensemble de la population (soit 12 points d'écart) ;
- ensuite, en ce qui concerne l'évolution des opinions, les écarts se creusent : l'opinion des personnes ayant touché le Rmi (avec indemnité chômage ou non) s'éloigne de l'opinion générale ; ainsi, alors que la proportion de personnes qui considèrent le refus de travailler comme une raison de la pauvreté augmente dans la population générale, elle reste stable parmi les personnes ayant touché le Rmi et des indemnités chômage et elle diminue même parmi les personnes ayant uniquement touché le Rmi (c'est-à-dire celles qui sont le plus loin du marché du travail).

Quelle que soit la manière dont on repère la fragilité des personnes vis-à-vis du marché du travail, on observe que les personnes les plus fragilisées rejettent majoritairement l'idée d'une responsabilité personnelle aux situations de pauvreté, et ce de plus en plus, alors que cette idée se répand dans l'opinion de l'ensemble de la population.

Quelles sont les caractéristiques de la pauvreté et de l'exclusion ?

L'enquête barométrique sur «Les représentations de l'opinion concernant la pauvreté et l'exclusion» aborde aussi la définition même de la pauvreté. Afin de cerner les perceptions de l'opinion sur ce qu'est le fait d'être pauvre ou exclu aujourd'hui, il est demandé aux personnes interrogées de caractériser les situations de pauvreté et d'exclusion à l'aide de neuf dimensions à classer selon un rang de priorité (première, deuxième et troisième). Le questionnaire propose trois dimensions sous forme de privation – ne pas manger à sa faim, ne pas avoir de logement, ne pas pouvoir se soigner – et six dimensions statutaires, correspondant plus ou moins à des catégories de population cible des politiques sociales – être au chômage depuis deux ans et plus, élever seul un ou plusieurs enfants avec de faibles ressources, être allocataire du Rmi, avoir un emploi à temps partiel avec un salaire très faible, avoir un emploi précaire, avoir une pension sans pouvoir travailler. Pour mener l'analyse, les réponses obtenues sont caractérisées de deux manières : soit à partir de la fréquence des citations par rang de réponse (% parmi les réponses de rang 1, par exemple), soit à partir d'une variable de score indiquant, pour chaque dimension, la part des personnes interrogées ayant mentionné cette dimension parmi les trois réponses fournies.

Pour la majorité des Français, la pauvreté et l'exclusion, c'est avant tout ne pas manger à sa faim. En effet, à la question «Pour vous, qu'est-ce que la pauvreté et l'exclusion?», 45 % des personnes interrogées choisissent comme première réponse «Ne pas manger à sa faim» (cf. tableau 5). Le fait de «Ne pas avoir de logement» arrive en deuxième position avec 28% des premières réponses données. Puis, loin derrière, les personnes interrogées citent, dans l'ordre «Etre au chômage depuis deux ans et plus», «Etre allocataire du Rmi», «Elever seul(e) un ou plusieurs enfants avec de faibles ressources», «Ne pas pouvoir se soigner», «Travailler à temps partiel avec un salaire très faible», «Avoir un travail précaire» et «Avoir une pension sans pouvoir travailler». Si l'on considère le score global (cf. tableau 6), on retrouve la prédominance des définitions «Ne pas manger à sa faim» et «Ne pas avoir de logement»; et on voit apparaître l'absence d'accès aux soins en troisième place. Les dimensions de la pauvreté et de l'exclusion les plus évoquées sont donc celles qui sont liées aux privations.

Dans l'éventail des dimensions proposées, les catégories de population cible des politiques sociales ne semblent donc pas constituer, en tant que telles pour les

personnes interrogées, une figure sociale dominante de la pauvreté et de l'exclusion. Le fait d'élever seul(e) ses enfants avec un revenu inférieur au Smic (situation des mères isolées) est cité par un peu moins d'une personne sur quatre en 2002. Moins de 10% des personnes interrogées mentionnent le travail à temps partiel avec un salaire très faible comme étant une des dimensions de la pauvreté et de l'exclusion ; il en va de même pour les emplois précaires. Enfin, la réponse « Etre allocataire du Rmi » n'est mentionnée que par une personne sur six, et « Percevoir une pension sans pouvoir travailler » – situation des allocataires de l'Allocation pour adultes handicapés, par exemple – est une situation reconnue par une proportion infime de l'échantillon.

Tableau 5

« Pour vous, qu'est-ce que la pauvreté et l'exclusion ? », réponses par rang

	Réponse 1			Réponse 2			Réponse 3		
	2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002
Dimensions évoquées de la pauvreté et de l'exclusion, en termes de privations									
Ne pas manger à sa faim	49 %	43 %	45 %	27 %	29 %	30 %	10 %	12 %	12 %
Ne pas avoir de logement	23 %	27 %	28 %	33 %	28 %	30 %	23 %	19 %	21 %
Ne pas pouvoir se soigner	4 %	3 %	5 %	19 %	20 %	19 %	30 %	29 %	28 %
Dimensions évoquées de la pauvreté et de l'exclusion, en termes de statut									
Chômage depuis deux ans et plus	10 %	12 %	8 %	5 %	5 %	4 %	9 %	8 %	8 %
Élever seul(e) un ou plusieurs enfants avec de faibles ressources	5 %	4 %	5 %	6 %	6 %	7 %	11 %	13 %	12 %
Entre allocataire du Rmi	4 %	6 %	5 %	4 %	5 %	5 %	6 %	7 %	7 %
Temps partiel, salaire très faible	2 %	2 %	2 %	2 %	3 %	3 %	5 %	6 %	5 %
Avoir un emploi précaire (Cdd)	2 %	1 %	2 %	3 %	3 %	2 %	4 %	4 %	4 %
Avoir une pension sans pouvoir travailler	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	2 %	2 %	3 %

Sources : Drees, calculs Legos.

Tableau 6

« Pour vous, qu'est-ce que la pauvreté et l'exclusion ? », score global

	Enquête 2000	Enquête 2001	Enquête 2002
Ne pas manger à sa faim	87 %	83 %	86 %
Ne pas avoir de logement	77 %	74 %	79 %
Ne pas pouvoir se soigner	53 %	53 %	52 %
Chômage depuis deux ans et plus	24 %	25 %	20 %
Élever seul(e) un ou plusieurs enfants avec de faibles ressources	22 %	22 %	23 %
Etre allocataire du Rmi	14 %	17 %	16 %
Temps partiel, salaire très faible	9 %	11 %	9 %
Avoir un emploi précaire (Cdd)	8 %	8 %	8 %
Avoir une pension sans pouvoir travailler	4 %	4 %	5 %

Sources : Drees, calculs Legos.

Confrontée aux deux modes de définition proposés, l'opinion générale opte très majoritairement pour une définition par les privations, caractérisant des situations de pauvreté extrême ou absolue ; ces situations correspondent à celles des figures dominantes de la pauvreté habituellement véhiculées par la presse que sont les per-

sonnes sans domicile fixe, sans logis ou mal logées⁶, mais s'éloignent largement de la situation des personnes qui sont considérées comme pauvres au regard de critères relatifs comme le seuil de pauvreté par exemple.

Dimensions de la pauvreté selon la proximité à la pauvreté sociale : définition abstraite pour les uns et familière pour les autres

Encore faut-il nuancer le propos et remarquer qu'il existe de fortes différences et même de fortes divergences dans les réponses données pour définir la pauvreté et l'exclusion selon la proximité des personnes aux situations de pauvreté.

Ainsi, les personnes touchées directement par la pauvreté sociale (cf. Annexe méthodologique) sont proportionnellement moins nombreuses que les autres à considérer que les privations de nourriture, de logement ou de soins caractérisent la pauvreté (cf. tableau 7) et l'écart d'opinion avec les personnes éloignées de la pauvreté a plutôt tendance à s'accroître au fil des enquêtes : en ce qui concerne le fait de ne pas manger à sa faim par exemple, le différentiel entre les deux catégories est passé de 2 points en 2000 à 11 points en 2002 pour ce qui est des réponses de première intention.

Tableau 7

Part des personnes interrogées estimant que les privations de nourriture, de logement ou de soins sont une des trois caractéristiques de la pauvreté, selon la proximité de la pauvreté sociale étendue des personnes interrogées

	Enquête 2000	Enquête 2001	Enquête 2002
Ne pas manger à sa faim			
Ensemble de la population	87 %	83 %	86 %
Touchées directement	-4	-5	-6
Eloignées	-1	2	2
Ne pas avoir de logement			
Ensemble de la population	77 %	74 %	79 %
Touchées directement	-6	-2	-9
Eloignées	0	-2	-1
Ne pas pouvoir se soigner			
Ensemble de la population	53 %	53 %	52 %
Touchées directement	-7	-10	-10
Eloignées	-1	3	3

Sources : Drees, calculs Legos. Ecart à la proportion sur l'ensemble de la population, en points de pourcentage.

A l'inverse, les personnes touchées directement par la pauvreté sociale sont proportionnellement plus nombreuses à caractériser la pauvreté à partir des catégories de la politique sociale, comme «Etre allocataire du Rmi» ou «Elever seul(e) un ou plusieurs enfants avec de faibles revenus» (cf. tableau 8). Le différentiel d'opinion entre les personnes connaissant une situation de pauvreté sociale et celles qui n'en ont aucune connaissance, ni directe ni indirecte, est de 4 points en ce qui

6. Michel Autès, « Les représentations de la pauvreté dans la presse écrite », *Les travaux de l'Observatoire, 2001-2002*, Ed. Documentation française.

concerne le fait d'élever seul un ou plusieurs enfants avec de faibles ressources, et de 9 points en ce qui concerne le fait d'être allocataire du Rmi.

Tableau 8

Part des personnes interrogées estimant que les catégories de la politique sociale sont une caractéristique de la pauvreté, selon la proximité de la pauvreté sociale étendue des personnes interrogées

	Enquête 2000	Enquête 2001	Enquête 2002
Élever seul(e) un ou plusieurs enfants avec de faibles ressources			
Ensemble de la population	22 %	22 %	23 %
Touchées directement	4	5	3
Eloignées	1	0	-1
Être allocataire du Rmi			
Ensemble de la population	14 %	17 %	16 %
Touchées directement	3	9	7
Eloignées	-1	0	-2

Sources : Drees, calculs Legos. Ecarts à la proportion sur l'ensemble de la population, en points de pourcentage.

On peut ainsi distinguer deux types de définitions de la pauvreté, non seulement selon la nature de ces définitions, mais aussi selon les catégories de la population qui s'y réfèrent plus spécifiquement. La définition de la pauvreté comme un état de privation est plus fréquente parmi les personnes que l'on qualifie d'éloignées des situations de pauvreté, c'est-à-dire les personnes qui ne sont pas reconnues comme en situation de pauvreté par les politiques sociales. À l'inverse, les personnes touchées directement par la pauvreté au sens des politiques sociales sont proportionnellement plus nombreuses à caractériser la pauvreté à l'aide des critères de pauvreté définis par les politiques sociales, c'est-à-dire par les caractéristiques de leur propre situation. On voit donc apparaître ici une séparation entre une définition abstraite de la pauvreté en termes de privation et une définition plus intime, plus familière, à partir des catégories de la politique sociale, séparation qui se marque plus nettement au fil des enquêtes.

Les dimensions inacceptables de la pauvreté

Tableau 9

Quelles sont les inégalités les « plus répandues » et les « moins acceptables »

Score global des types d'inégalités	Les plus répandues			Les moins acceptables		
	2000	2001	2002	2000	2001	2002
Revenus	67 %	66 %	65 %	46 %	46 %	44 %
Emploi	48 %	41 %	43 %	41 %	38 %	34 %
Avoir un emploi	28 %	19 %	22 %	25 %	19 %	18 %
Type d'emploi	20 %	22 %	21 %	16 %	19 %	16 %
Logement	26 %	31 %	33 %	30 %	31 %	36 %
Accès aux soins	16 %	17 %	16 %	31 %	30 %	32 %
Origine ethnique	16 %	16 %	17 %	23 %	22 %	25 %
Dans les études	18 %	16 %	16 %	18 %	18 %	18 %
Héritage familial	6 %	10 %	8 %	6 %	9 %	8 %

Sources : Drees, calculs Legos.

Il a, par ailleurs, été demandé aux personnes interrogées de choisir, parmi huit types d'inégalités, les deux qui leur paraissaient les plus répandues d'une part, les moins acceptables d'autre part (en les ordonnant), aujourd'hui en France (cf. tableau 9). Il est intéressant de confronter les opinions concernant les sources d'inégalité et leur caractère plus ou moins acceptable d'une part et les opinions concernant les caractéristiques de la pauvreté d'autre part. Cela permet en effet de faire émerger les mouvements de l'opinion sur les priorités d'une politique sociale visant à préserver une meilleure cohésion sociale.

Une inflexion dans les enjeux de la politique sociale des questions d'emploi à celles de logement

En termes d'évolution des opinions entre 2000 et 2002, on peut noter une plus grande sensibilité de l'opinion aux questions de logement, en particulier dans les réponses concernant la caractéristique première de la pauvreté et de l'exclusion (cf. tableau 10). Ainsi, la proportion de personnes qui considèrent que le fait de « Ne pas avoir de logement » est la première caractéristique de la pauvreté est passée de 23 % en 2000, à 27 % en 2001 et 28 % en 2002. A l'inverse, le chômage de longue durée est de moins en moins fréquemment associé à la pauvreté et l'exclusion : alors qu'un quart des personnes interrogées en 2000 considéraient le chômage de longue durée comme une des trois dimensions premières de la pauvreté, cette proportion n'est plus que de un cinquième en 2002.

Les données concernant l'opinion sur les inégalités confortent cette première impression selon laquelle les questions de logement prennent une place de plus en plus importante dans l'opinion, au détriment des questions d'emploi. En 2002, une personne sur trois estime que les inégalités de logement sont les plus répandues derrière les inégalités de revenus (65 %) et les inégalités liées à l'emploi (43 %). De ces trois inégalités reconnues comme les plus répandues par la plus grande proportion de Français, celle qui concerne le logement est en hausse de 5 points de pourcentage entre 2000 et 2001, et encore de 2 points entre 2001 et 2002, alors que les inégalités liées aux revenus et à l'emploi sont plutôt en baisse (cf. tableau 10).

Enfin, les inégalités de logement sont non seulement plus largement considérées comme répandues, mais aussi plus largement déclarées inacceptables (cf. tableau 10) : ainsi, alors que 30 % des personnes interrogées en 2000 estimaient que les inégalités de logement étaient inacceptables, cette proportion atteint 36 % dans l'enquête de 2002. La proportion de personnes jugeant les inégalités liées au logement inacceptables est même devenue plus importante que la proportion de personnes jugeant inacceptables les inégalités liées à l'emploi. En effet, en 2000, 41 % des personnes interrogées trouvaient inacceptables les inégalités liées à l'emploi, et cette proportion n'est plus que de 34 % dans l'enquête de 2002.

On voit donc se profiler un changement de priorité de l'emploi vers le logement : d'un côté, les difficultés d'insertion sur le marché du travail sont de moins en moins considérées comme caractéristiques de la pauvreté, et les inégalités liées à l'emploi sont moins fréquemment considérées comme les plus répandues et les plus inacceptables ; de l'autre, la privation de logement est de plus en plus souvent citée

comme étant la caractéristique première de la pauvreté et les inégalités de logement sont de plus en plus fréquemment considérées comme les plus répandues et les plus inacceptables.

Tableau 10

Opinion des personnes interrogées concernant le rôle des questions de logement et des questions d'emploi dans la définition de la pauvreté et dans les sources d'inégalité

	Logement			Emploi		
	2000	2002	Evol.	2000	2002	Evol.
Définition de la pauvreté						
Caractéristique première de la pauvreté	23%	28%	+5	14%	12%	-2
Une des trois caractéristiques premières	77%	79%	+2	41%	37%	-4
Inégalités						
Une des deux inégalités les plus répandues	26%	33%	+7	48%	43%	-5
Une des deux inégalités les moins acceptables	30%	36%	+6	41%	34%	-7

Sources : Drees, calculs Legos.

Cette tendance est d'autant plus intéressante que l'enquête montre que caractériser la pauvreté par la privation de logement est une opinion plus répandue parmi les jeunes, alors que les plus âgés apparaissent plus sensibles au chômage et à la précarité de l'emploi (cf. tableau 11). Les écarts d'opinion, selon l'âge, reflètent certainement des effets de cycle de vie : les plus jeunes ayant, d'une part, plus de mal à se loger faute de revenus et d'épargne et voyant, d'autre part, dans les emplois à temps partiel et les Cdd le moyen de financer leurs études ou une porte d'entrée sur le marché du travail, alors que ces emplois marquent pour les plus âgés une exclusion définitive du marché du travail, d'autant plus lourde de conséquences qu'elle influe sur le niveau des pensions de retraite. Mais ces écarts d'opinion peuvent aussi refléter des effets de génération : les jeunes générations ne profiteront pas comme leurs aînés des mouvements d'accession à la propriété et ont peut-être intégré l'idée qu'un parcours professionnel « normal » aujourd'hui peut comporter des épisodes de chômage ou d'emploi précaire, chose plus rare dans les trente glorieuses. Si c'est le cas, l'inflexion de l'opinion générale des questions d'insertion sur le marché du travail vers celles d'accession au logement, en ce qui concerne la définition de la pauvreté et de lutte contre les inégalités, pourrait marquer le début d'un mouvement structurel.

Tableau 11

Part des personnes interrogées estimant que « Ne pas avoir de logement », « Etre au chômage depuis deux ans et plus » ou « Avoir un emploi précaire » sont une dimension de la pauvreté, selon l'âge des personnes interrogées (enquête 2002)

Dimension de la pauvreté	18-24 ans	25-34 ans	35-49 ans	50 ans et +	Ensemble
Ne pas avoir de logement	6	5	1	-6	79%
Etre au chômage depuis deux ans et plus	-1	-3	-1	2	20%
Avoir un emploi précaire	-2	-3	-1	3	8%

Sources : Drees, calculs Legos. Ecart à la proportion sur l'ensemble de la population, en points de pourcentage.

L'égalité d'accès aux soins : une priorité des politiques sociales de plus en plus partagée qui semble satisfaite

L'analyse de l'opinion des Français sur les inégalités apporte d'autres enseignements, qui peuvent être confrontés avec les images de la pauvreté. En ce qui concerne les soins, le manque d'accès aux soins constitue une des trois caractéristiques premières de la pauvreté pour plus de la moitié des personnes interrogées. Les inégalités dans l'accès aux soins sont de plus considérées comme inacceptables par une proportion de personnes importante, environ une personne sur trois en 2002 (juste derrière les inégalités de logement et d'emploi). Pour autant, seule une personne sur six les cite parmi les plus répandues.

Si l'on compare l'opinion de différentes catégories de la population, on constate que l'accès aux soins est une préoccupation de plus en plus consensuelle au fil des enquêtes. En effet, en ce qui concerne les différences d'opinion selon l'âge, ce sont surtout les jeunes qui répondent que le fait de ne pas avoir accès aux soins est une dimension de la pauvreté et de l'exclusion. Mais l'écart d'opinion entre les catégories d'âge extrêmes tend à se réduire (passant de 11 points entre les 18-24 ans et les 50-64 ans en 2000, à 6 points entre les 18-24 ans et les 65 ans et plus en 2002). En ce qui concerne les différences d'opinion selon le diplôme, le phénomène est similaire. Parmi les personnes âgées de 18 à 49 ans, «Ne pas pouvoir se soigner» est cité comme une des caractéristiques premières de la pauvreté par la moitié des personnes ayant un niveau de diplôme inférieur ou égal au certificat d'études, alors que la proportion est de 58% parmi les personnes ayant suivi au moins deux années d'études supérieures. Mais ce fort différentiel d'opinion (8 points de pourcentage) est en nette diminution depuis trois ans, puisqu'il a presque diminué de moitié par rapport aux résultats de l'enquête barométrique de 2000 (15 points en 2000, 10 points en 2001).

Ce faisceau de résultats suggère que l'opinion générale voit dans la lutte contre l'inégalité d'accès aux soins une des missions importantes des politiques sociales qui serait remplie de manière satisfaisante, probablement par des réalisations telles que la Cmu. Pour autant, cette position de plus en plus consensuelle à travers les âges et les niveaux d'études reste celle des personnes éloignées de la pauvreté : pour les personnes vivant dans des situations de pauvreté sociale, ne pas pouvoir se soigner est en particulier moins fréquemment associée à la pauvreté que pour le reste de la population.

Les personnes diplômées ou aisées considèrent la pauvreté comme un risque ciblé sur une population fragile

L'enquête barométrique permet de compléter l'analyse de l'opinion concernant la pauvreté et l'exclusion par un ensemble de questions portant sur la pauvreté et l'exclusion en tant que risque. Les personnes interrogées ont à choisir entre deux visions de ce risque : un risque partagé, qui peut toucher n'importe qui, ou un risque ciblé, auquel ne sont exposées que certaines catégories fragiles de la population.

En ce qui concerne le caractère plus ou moins ciblé du risque de pauvreté et d'exclusion, les opinions sont d'une remarquable stabilité entre les trois enquêtes : 63%

des personnes interrogées pensent que le risque est partagé, tandis que 36 % pensent au contraire que le risque touche avant tout des populations plus fragiles.

Pour autant, la perception du risque de pauvreté varie assez sensiblement selon le revenu des personnes interrogées, leur niveau de diplôme et leur catégorie socioprofessionnelle. Ainsi, les personnes vivant dans des ménages aisés ont plus tendance à concevoir le risque de pauvreté comme un risque touchant avant tout des populations fragiles : pour les personnes dont le revenu est supérieur à 1905,61 euros (soit 12500 francs), par exemple, le différentiel d'opinion est de 8 points par rapport à l'ensemble de la population. C'est également le cas pour les personnes les plus diplômées : parmi les personnes ayant suivi au moins deux années d'études supérieures, la proportion de personnes qui considèrent que le risque de pauvreté et d'exclusion peut toucher n'importe qui est de 10 points de pourcentage inférieure à la proportion dans la population totale. Enfin, la catégorie socioprofessionnelle apparaît comme un critère de différenciation important : en moyenne, sur les trois enquêtes, 46 % des personnes de professions libérales, par exemple, estiment que la pauvreté touche avant tout les personnes les plus fragiles, contre 31 % pour les ouvriers et les employés. Cependant, il semble difficile de résumer les différences d'opinion selon les catégories socioprofessionnelles par des cliques simples, opposant par exemple les indépendants aux salariés. En effet, contrairement aux ouvriers et aux employés, les personnes relevant de la catégorie des professions intermédiaires sont plus nombreuses que la moyenne à considérer que le risque de pauvreté est un risque qui touche avant tout des populations fragiles (40 % versus 36 %).

Le Rmi et ses aménagements

L'enquête barométrique sur « Les représentations de l'opinion concernant la pauvreté et l'exclusion » comporte un volet de questions consacrées au Rmi et permet d'apprécier la connaissance qu'ont les Français de ce dispositif et leur opinion sur son fonctionnement et sur d'éventuelles modifications.

Un dispositif qui reste mal connu

L'analyse de l'évolution des résultats obtenus sur les trois enquêtes révèle que le dispositif du Rmi est assez mal connu des Français et surtout que, de manière surprenante, la connaissance de cette mesure ne s'améliore pas avec le temps, au contraire. En effet, lorsque la question sur le montant actuel du Rmi pour une personne seule⁷ est posée de manière ouverte, la proportion de personnes donnant une réponse correcte a sensiblement diminué en trois ans, passant de 60 % en 2000 à 50 % en 2002. Parallèlement, la proportion de non-réponses augmente légèrement, passant de 13 % en 2000 à 16 % en 2002.

L'écart constaté entre le montant moyen du Rmi estimé par les personnes interrogées et le montant « brut » de l'allocation pour une personne seule s'est accru en

7. Son montant actuel est de 405,67 euros, soit 2661 francs.

trois ans : en moyenne, le montant du Rmi était surévalué par les Français de 9 % en 2000, cette surévaluation passant à 13 % en 2001, puis à 18 % en 2002. Cet accroissement s'explique par la proportion croissante d'individus estimant le Rmi au-delà de 457,35 € mensuels (33 % en 2002, contre 31 % en 2001 et 26 % en 2000).

Le dispositif est moins bien connu des plus âgés et des moins diplômés. Ainsi, parmi les personnes de 65 ans et plus interrogées, un tiers ne peut pas répondre à la question et moins d'un tiers donne une réponse comprise dans la fourchette correcte (entre 304,90 € et 457,35 € en 2002). La proportion de personnes estimant le montant du Rmi dans cette fourchette est de 43 % parmi les personnes sans diplômes, alors qu'elle atteint 54 % parmi les personnes ayant au moins un diplôme de niveau bac + 2. Les erreurs d'estimation à la hausse sont aussi le fait des personnes qui n'ont aucune connaissance, ni directe ni indirecte, des situations de pauvreté et d'exclusion (cf. tableau 12). Et cette tendance à la surestimation par les personnes éloignées de la pauvreté s'est accrue entre 2001 et 2002.

Tableau 12

Ecart moyen de l'estimation du Rmi, selon la proximité générale à la pauvreté

	Enquête 2000	Enquête 2001	Enquête 2002
Montant effectif du Rmi	2 552	2 608	2 661
Montant moyen estimé			
Personnes touchées directement	2 695	2 857	2 903
Personnes éloignées	2 913	2 990	3 255
Ecart entre les montants estimés et effectif			
Personnes touchées directement	6 %	10 %	9 %
Personnes éloignées	14 %	15 %	22 %

Sources : Drees, calculs Legos. Montant en euros et écart en pourcentage.

Une opinion globalement favorable à un dispositif plus généreux...

Cette tendance de plus en plus marquée à la surestimation du montant du Rmi s'accompagne d'une légère modification de l'opinion concernant sa revalorisation. Globalement l'opinion reste favorable à la revalorisation du Rmi puisque la proposition d'augmentation du Rmi recueille environ 7 réponses positives sur 10⁸, mais on note une légère tendance à la baisse des réponses favorables sur les trois enquêtes (de 72 % en 2000 à 68 % en 2002), au profit notamment d'une opinion estimant la prestation à un bon niveau.

Cette attitude plus réservée en matière d'augmentation du Rmi peut probablement s'expliquer par la tendance plus marquée à surestimer le montant de la prestation que nous venons de souligner. Cette explication est d'autant plus probable que ce sont les catégories de la population qui surestiment le plus largement le montant du Rmi qui sont les moins favorables à son augmentation. On peut cependant s'étonner que l'opinion soit si majoritairement favorable à la revalorisation du

8. Cela confirme les résultats de l'enquête barométrique de la Cnaf. Selon l'enquête Crédoc 1999 « Conditions de vie et aspirations des Français », les minima sociaux apparaissent insuffisants à une majorité des Français : 74 % de la population considèrent que le montant du Rmi n'est pas assez élevé.

Rmi, alors qu'elle surestime fortement le niveau de la prestation. L'opinion sur le niveau de revenu mensuel minimum nécessaire à une personne pour vivre apporte une réponse à cet apparent paradoxe. En effet, dans les trois enquêtes, pour plus de la moitié des personnes, un individu isolé devrait toucher entre 914,69 et 1 524,34 euros (soit entre 6 000 et 9 999 francs) par mois pour vivre et près de 3 personnes sur 10 situent ce seuil entre 609,8 et 914,69 euros (soit entre 4 000 et 5 999 francs), alors que le montant actuel du Rmi est de 405,67 euros. Pour ce qui est de l'évolution des opinions entre 2000 et 2002, elle suggère que la fourchette haute d'estimation du revenu mensuel minimum nécessaire pour vivre se généralise dans la population (cf. tableau 13).

Tableau 13

Répartition des réponses à la question « Quel est le revenu minimum mensuel pour qu'une personne seule puisse vivre ? »

	Enquête 2000	Enquête 2001	Enquête 2002
Moins de 304,90 euros	0 %	1 %	1 %
304,9-609,64 euros	8 %	8 %	6 %
609,8-914,54 euros	33 %	28 %	25 %
914,69-1 524,34 euros	51 %	54 %	58 %
1 524,49 euros et +	6 %	7 %	9 %
Nsp	2 %	2 %	1 %

Sources : Drees, calculs Legos.

La générosité de l'opinion concernant le Rmi ne s'attache pas seulement au montant. Lorsqu'on interroge les individus pour savoir si la prestation devrait à leurs yeux constituer un droit permanent jusqu'à ce que la personne dispose de revenus suffisants ou à l'inverse un droit limité dans le temps, le caractère permanent du Rmi est défendu à la même très large majorité dans les trois enquêtes : 87 % des personnes interrogées y sont favorables. Cette opinion est notamment fortement portée par les personnes dont le ménage a récemment perçu le Rmi. Plus généralement, les personnes directement touchées par la pauvreté sont plus largement favorables à ce que le versement du Rmi ne soit pas limité dans le temps, mais l'écart d'opinion n'est pas flagrant : le différentiel d'opinion entre les personnes touchées directement et les personnes éloignées, qui s'élève à 11 points en moyenne sur les trois enquêtes, s'est considérablement réduit entre 2001 et 2002 et n'est plus que de 2 points.

Enfin, en ce qui concerne l'extension du Rmi aux personnes de moins de 25 ans, elle est majoritairement souhaitée par l'opinion : 69 % des personnes interrogées y sont favorables. Pourtant, on note un affaissement régulier de l'adhésion à cette mesure puisque la proportion de réponses favorables passe de 75 % en 2000 à 71 % en 2001 et 69 % en 2002. Là encore, les principaux bénéficiaires d'une telle mesure, les personnes âgées de 18 à 24 ans, en sont plus chaudement partisans que le reste de la population (+9 points par rapport à la proportion de réponses favorables dans l'ensemble de la population). Plus généralement, c'est dans les catégories les plus fragilisées de la population que l'opinion est la plus favorable à cette extension :

parmi les personnes travaillant en Cdd et en intérim (+6 points), les demandeurs d'emploi (+9 points) et, dans une moindre mesure, chez les titulaires de bas revenus. Cependant, là encore, la différence entre les taux de réponse des personnes directement touchées et des personnes éloignées, qui s'était creusée en 2001, s'est semble-t-il résorbée au point de retrouver un écart proche de celui de 2000 (l'écart passant de 20 points en 2001 à 7 points en 2002).

... et plus contraignant en termes de reprise d'activité

L'opinion générale favorable à un dispositif plus généreux se double du souhait d'instaurer des contreparties au bénéfice du Rmi. Sur le principe des contreparties, l'opinion dépend de l'agglomération, des revenus individuels : les habitants des petites communes se prononcent beaucoup plus fréquemment (+6 points) en faveur de contreparties que les résidents de l'agglomération parisienne (-9 points) ; les personnes ayant des revenus élevés sont également plus favorables à la conditionnalité du Rmi.

Mais c'est en fonction de la proximité de la pauvreté sociale que l'on observe les écarts les plus importants. Les individus touchés directement par la pauvreté sociale, selon la définition étendue de la proximité de la pauvreté sociale, expriment une opinion nettement moins favorable à la mise en œuvre des contreparties (-8 points par rapport à la proportion sur l'ensemble de la population). Au sein de ces personnes « proches », celles qui se déclarent elles-mêmes allocataires du Rmi et, dans une moindre mesure, en chômage non indemnisé, sont celles qui sont le plus défavorables à cette perspective : le différentiel d'opinion par rapport à l'opinion moyenne atteint 21 points dans le premier cas.

Les contreparties envisagées, une adhésion plus ou moins grande

Afin de mieux comprendre l'impact des caractéristiques socio-démographiques et de la proximité aux situations difficiles sur le degré d'adhésion ou de rejet des contreparties, les opinions concernant cinq types de contreparties possibles sont étudiés séparément :

- accepter les emplois qui sont proposés ;
- accepter d'effectuer un stage de formation ;
- participer à une tâche d'intérêt général proposée par l'administration, une collectivité locale ou une association reconnue ;
- faire des efforts pour s'insérer socialement ;
- rechercher un emploi.

Lorsque l'on compare les niveaux d'acceptation, en moyenne sur les trois enquêtes, on observe que les différents types de contreparties se répartissent en deux groupes distincts.

Les contreparties « Accepter un stage de formation », « réaliser des efforts d'insertion sociale » et « Rechercher un emploi » recueillent un assentiment presque unanime, respectivement 93 %, 94 % et 95 %. Les deux autres contreparties, dont le point commun est l'obligation de reprendre une activité (soit un emploi proposé, soit une tâche d'intérêt général), enregistrent une proportion de réponses favorables nettement infé-

rieure sur les trois enquêtes, 78 % dans les deux cas en 2002. Ce résultat, qui dénote une moindre acceptation sociale, est à mettre en relation avec le fait que l'obligation d'accepter des emplois proposés a été un enjeu central dans la négociation (qui s'est étalée sur la période 2000-2001) de la nouvelle convention d'assurance chômage pour les chômeurs indemnisés sous le régime du Plan d'aide au retour à l'emploi (Pare).

Bien que la distinction des contreparties en deux groupes se retrouve quelles que soient les caractéristiques sociodémographiques, des différences importantes existent dans l'intensité de l'adhésion des différentes catégories de la population à la mise en œuvre de certaines contreparties.

Les contreparties supposant la reprise d'une activité imposée opposent de plus en plus nettement les personnes touchées par la précarité professionnelle et le reste de la population

Comme on pouvait s'y attendre, les individus connaissant une des situations de précarité professionnelle ou ayant perçu des indemnités chômage se montrent nettement plus réticents envers l'éventuelle obligation d'accepter les emplois proposés : le différentiel d'opinion par rapport aux personnes n'ayant aucune connaissance directe ou indirecte de ces situations est de 18 points (*cf.* tableau 14). Parmi les personnes touchées par les situations de précarité professionnelle ou vivant dans un ménage dont un membre a perçu des allocations chômage, le fait d'occuper un emploi précaire (-12 points par rapport à la proportion de réponse favorable dans l'ensemble de la population) ou de vivre dans un ménage qui a récemment perçu le Rmi (-14 points) pousse à refuser encore davantage l'obligation d'accepter les emplois proposés en contrepartie du versement du Rmi.

Tableau 14

Proportion de réponses favorables aux questions « Les allocataires du Rmi doivent-ils accepter les emplois qui leur sont proposés ? Et doivent-ils accepter d'effectuer des travaux d'intérêt général ? » selon la proximité de la précarité professionnelle étendue des personnes interrogées

	Enquête 2000	Enquête 2001	Enquête 2002
Accepter les emplois qui leur sont proposés			
Ensemble	81 %	78 %	78 %
Touchées directement	-9	-10	-11
Touchées indirectement	-1	-1	-1
Eloignées	7	6	7
Accepter d'effectuer des travaux d'intérêt général			
Ensemble	79 %	78 %	78 %
Touchées directement	-7	-10	-12
Touchées indirectement	0	-1	0
Eloignées	4	6	6

Sources : Drees, calculs legos.

Au-delà de ce résultat prévisible, il est intéressant de noter que le différentiel d'opinion entre les personnes directement concernées et les autres va plutôt en

s'accroissant entre 2000 et 2001. Ainsi, on constate un accroissement de l'écart au taux moyen pour les personnes au chômage indemnisé, passant de -9 points en 2001 à -16 points en 2002, et pour les personnes au chômage non indemnisé (-9 points en 2001 à -12 points en 2002).

La proximité à la précarité professionnelle étendue fait apparaître une même opposition entre les personnes touchées directement par la précarité et celles qui en sont éloignées, en ce qui concerne l'obligation d'effectuer des travaux d'intérêt général (cf. tableau 14). Pour cette contrepartie, le clivage s'intensifie encore plus nettement entre les trois enquêtes : si, en 2000, le différentiel d'opinion était moins net que dans le cas de l'obligation d'accepter les emplois proposés (11 points versus 16 points de pourcentage), l'écart s'est creusé en 2001 et les différentiels d'opinion se sont égalisés (18 points pour les deux types de contreparties).

Les contreparties supposant la reprise d'une activité imposée opposent aussi les jeunes actifs aux personnes en fin d'activité

La proximité de la pauvreté n'est pas le seul clivage apparent. Il existe aussi des différences notables selon les classes d'âge, qui restent stables d'une enquête à l'autre : les personnes de plus de 50 ans sont nettement plus favorables que les plus jeunes actifs à ce que les allocataires du Rmi soient tenus d'accepter les emplois qui leur sont proposés (le différentiel d'opinion est de 13 points de pourcentage entre les jeunes actifs et les retraités en 2002). On trouve une même opposition selon l'âge pour les travaux d'intérêt général : les personnes de plus de 50 ans sont plus favorables au fait que les allocataires du Rmi accomplissent une tâche d'intérêt général que les plus jeunes (personnes âgées de moins de 35 ans). L'ampleur même du différentiel d'opinion est similaire : l'écart entre les catégories d'âge extrêmes est encore de 15 points de pourcentage en 2002, malgré une forte diminution par rapport à 2000 et 2001 (le différentiel était alors, respectivement, de 18 puis 21 points).

Les contreparties supposant la reprise d'une activité imposée suscitent des opinions très différentes selon les catégories socioprofessionnelles et les niveaux de diplôme

Enfin, deux résultats permettent de tempérer l'impression que ce seraient les personnes les plus susceptibles de bénéficier du Rmi qui seraient aussi les plus favorables à un dispositif d'aide sans contreparties supposant la reprise d'une activité imposée. Tout d'abord, l'opinion des Français sur l'obligation d'accepter les emplois proposés pour percevoir le Rmi fait ressortir des clivages majeurs en termes de catégories socioprofessionnelles (qu'il s'agisse de la catégorie socioprofessionnelle de la personne interrogée ou de celle du chef de ménage quand celui-ci est distinct). Comme pouvaient le laisser présager les différences d'opinion selon l'âge, ce sont les retraités qui sont les plus favorables à l'instauration de ce type de contrepartie (87% en 2002). Mais on peut aussi noter que les professions libérales y sont sensiblement moins favorables que l'ensemble de la population (65% en 2002, soit un différentiel négatif de 13 points par rapport à l'ensemble de la popula-

tion). C'est également le cas en ce qui concerne les travaux d'intérêt général : les professions libérales constituent la catégorie socioprofessionnelle la plus réticente à cette contrepartie au versement du Rmi (70 % en 2002, soit un différentiel négatif de 8 points), alors que les retraités se distinguent fortement du reste de la population par le pourcentage important de personnes favorables à l'instauration d'une obligation d'effectuer des travaux d'intérêt général pour percevoir le Rmi (en 2002, 88 % des retraités sont favorables à cette contrepartie, contre 78 % pour l'ensemble de la population). La position des retraités semble d'ailleurs se raidir avec le temps puisque l'écart passe de 6 points de pourcentage en 2000 à 8 points en 2001, et 10 points en 2002.

Ensuite, on observe un effet du niveau de diplôme très distinctif, puisque l'instauration d'une obligation d'accepter les emplois proposés recueille d'autant moins de suffrages que les personnes interrogées ont un niveau de diplôme plus élevé (cf. tableau 15) : parmi les personnes les plus diplômées (bac +2 et plus), le différentiel d'opinion par rapport à l'ensemble de la population atteint 10 points. Le profil général des réponses est encore identique pour ce qui est des travaux d'intérêt général, mais le différentiel d'opinion entre les catégories de diplôme extrêmes est légèrement plus faible que dans le cas de l'obligation d'accepter les emplois proposés : 14 points contre 20 points de pourcentage.

Tableau 15

Proportion de réponses favorables à la question « Les allocataires du Rmi doivent-ils accepter les emplois qui leur sont proposés ? » selon le niveau d'études des personnes interrogées

Enquête	Rien ou Cep	Bepc/Cap/Bep	Bac	Bac + 2 et plus	Ensemble
2000	8	2	-3	-10	81 %
2001	6	1	-2	-10	78 %
2002	7	2	-3	-10	78 %

Sources : Drees, calculs Legos. Ecarts à la proportion sur l'ensemble de la population, en points de pourcentage.

Avec le critère des difficultés d'insertion sur le marché du travail, le niveau de formation de la personne interrogée et sa catégorie socioprofessionnelle sont donc les caractéristiques les plus discriminantes en ce qui concerne l'instauration de contreparties au versement du Rmi supposant la reprise d'une activité imposée.

En conclusion

L'analyse de la troisième édition de l'enquête barométrique sur l'opinion des Français en matière de pauvreté et d'exclusion nous permet d'isoler quatre grandes familles de résultats.

Tout d'abord, en ce qui concerne les raisons pouvant expliquer qu'un individu connaisse une situation de pauvreté ou d'exclusion, on observe une inflexion régulière de l'opinion au cours des trois enquêtes : le poids des circonstances et le caractère défavorable de l'environnement économique et sociale est de moins en moins

fréquemment incriminé, alors que la responsabilité individuelle des personnes touchées est de plus en plus largement mise en avant. Ce mouvement d'opinion ne touche cependant pas également toutes les catégories de la population. Ainsi la tendance est beaucoup moins nette parmi les personnes les plus diplômées et elle est inverse parmi les personnes touchées directement par la pauvreté et l'exclusion.

Deuxième point, on peut donc distinguer deux types de définitions de la pauvreté selon la nature de ces définitions, mais aussi selon les catégories de la population qui s'y réfèrent plus spécifiquement. La définition de la pauvreté comme un état de privation (privation de nourriture, de logement ou d'accès aux soins) est plus fréquente parmi les personnes éloignées des situations de pauvreté, au sens des politiques sociales. Dans cette définition abstraite de la pauvreté, l'accès aux soins, qui était avant tout mis en avant par les catégories les plus jeunes et les plus diplômées, devient un élément de définition de plus en plus consensuel. A l'inverse, les personnes touchées directement par la pauvreté au sens des politiques sociales sont proportionnellement plus nombreuses à caractériser la pauvreté à l'aide des critères de pauvreté définis par les politiques sociales (chômeur de longue durée, allocataire du Rmi, parent isolé, etc.), c'est-à-dire par les caractéristiques de leur propre situation. Cette différence d'approche entre une définition abstraite et une définition familière de la pauvreté et de l'exclusion s'accroît au fil des enquêtes.

Troisième point, si l'on rapproche les opinions recueillies sur la définition de la pauvreté des opinions concernant les inégalités les plus répandues et les moins acceptables, on voit apparaître un léger déplacement des priorités des questions d'emploi aux questions de logement. Il serait intéressant de suivre l'évolution des opinions sur ce point dans les années à venir afin de vérifier s'il s'agit là d'une réaction conjoncturelle de l'opinion ou plutôt d'un effet de génération appelé à persister. Il est en effet possible que les jeunes générations d'aujourd'hui ne voient plus dans les emplois précaires ou les périodes de chômage un marqueur de pauvreté, mais un passage quasi inévitable dans les trajectoires professionnelles, alors que l'accès au logement serait source d'inégalités plus marquées que pour les générations précédentes qui ont bénéficié plus largement de politiques d'aide au logement et à l'accession à la propriété.

Enfin, l'enquête barométrique apporte des informations intéressantes quant à l'opinion des Français sur le Revenu minimum d'insertion, dispositif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion qui s'avère étonnamment de plus en plus mal connu des Français. Il se dégage des résultats de cette enquête que l'opinion générale est favorable à la transformation du Rmi en un droit permanent jusqu'à ce que le bénéficiaire dispose de revenus suffisants et à l'instauration de contreparties supposant une reprise d'activité imposée (sous forme de travaux d'intérêt général ou d'emploi). Cependant, si la première modification paraît très consensuelle, la deuxième l'est nettement moins : les personnes touchées directement par la pauvreté et l'exclusion, mais aussi les jeunes, les personnes les plus diplômées et les professions libérales sont, proportionnellement, bien moins favorables que le reste de la population à la mise en œuvre de contreparties telles que l'obligation d'accepter les emplois proposés ou des travaux d'intérêt général. Intérêt plus ou moins personnel pour le

dispositif, méfiance inégalement répartie concernant la qualité des emplois proposés et leur efficacité pour la réinsertion sur le marché du travail, différence de conception du contrat social : l'interprétation de ce résultat est certainement plurielle et appelle un approfondissement de l'analyse et du recueil d'informations.

Annexe méthodologique

Cette étude s'appuie sur les résultats des trois premières enquêtes barométriques effectuées par l'Ifo pour la Drees, à l'aide de la méthode des quotas sur les personnes de 18 ans et plus, et portant sur leurs opinions en matière de protection sociale, de santé, d'inégalités et de retraites. La première a été menée entre le 11 février et le 5 avril 2000 sur 4 000 personnes ; la deuxième a été réalisée entre le 7 mai et le 29 juin 2001 sur 4 019 personnes ; la troisième a été réalisée entre le 13 mars 2002 au 21 mai 2002 sur 3 995 personnes.

La proximité avec les situations de pauvreté et d'exclusion est mesurée à l'aide de variables élémentaires et de variables synthétiques. Au cours de l'enquête, il est demandé à la personne, pour caractériser son foyer, si elle connaît, dans sa famille ou en dehors de sa famille, chacune des sept situations types suivantes :

- être au chômage indemnisé,
- être au chômage non indemnisé,
- être sans domicile fixe,
- élever seul(e) ses enfants avec un revenu inférieur au Smic,
- toucher une pension (invalidité, handicap) sans pouvoir travailler,
- occuper un emploi précaire,
- percevoir le Rmi.

Les réponses suggérées (et exclusives) sont « Dans votre famille », « En dehors de votre famille » et « Non ». L'enquêteur relève une réponse « Soi-même » lorsque les individus disent qu'ils se trouvent eux-mêmes dans la situation citée.

Les réponses sont ensuite agrégées pour construire des variables de proximité selon que la personne interrogée déclare connaître au moins une des sept situations de référence dans ces différents contextes (cf. tableau I).

La proximité générale de la pauvreté et l'exclusion est construite en tenant compte des sept situations de la manière suivante :

- les personnes qui déclarent n'avoir connaissance d'aucune des sept situations citées, ni pour elles-mêmes, ni pour un membre de leur famille, ni pour une personne hors de leur famille, constituent la catégorie des « personnes éloignées » ;
- les personnes qui déclarent spontanément se trouver elles-mêmes, au moment de l'enquête, dans une des sept situations de pauvreté et d'exclusion constituent la catégorie des « personnes touchées directement » ;
- les autres personnes interrogées qui ont connaissance d'une des sept situations énumérées *via* un membre de leur famille ou une personne hors de leur famille, mais qui ne vivent pas directement dans ces situations, constituent la catégories des « personnes touchées indirectement ».

Ainsi, 18 % des personnes interrogées en 2002 déclarent n'avoir aucune connaissance ni directe ni indirecte des sept situations de référence. Elles constituent le groupe des personnes « éloignées » de la pauvreté et de l'exclusion. 8 % des personnes interrogées sont qualifiées de personnes « touchées directement » parce qu'elles disent spontanément se trouver elles-mêmes, au moment de l'enquête, dans une des sept situations de pauvreté et d'exclusion de référence.

Les sept situations types de la pauvreté et de l'exclusion relèvent d'aspects sensiblement variés ; on les répartit en deux catégories, selon qu'elles sont principalement liées ou non au travail (cf. tableau II). Quatre situations (percevoir le Rmi, être pensionné sans pouvoir travailler, élever seul(e) ses enfants avec un revenu inférieur au Smic et être sans domicile fixe) sont regroupées sous la notion de pauvreté sociale. Celle-ci relie des aspects individuels associés aux prestations de solidarité et des éléments familiaux ou sociaux qui renvoient à l'exclusion (la monoparentalité associée à un faible salaire qui est plus souvent le fait de femmes peu qualifiées et à temps partiel ; l'absence de domicile). Les trois autres situations sont identifiées comme relevant de la précarité professionnelle et des difficultés d'emploi, qu'il s'agisse de l'accès à l'emploi (chômage indemnisé ; chômage non indemnisé) ou de la qualité de l'emploi (occuper un emploi précaire). Ces deux sous-groupes de situations sont utilisés pour construire des variables de proximité à la pauvreté et à l'exclusion plus spécifiques.

La proximité de la pauvreté sociale est construite en ne tenant compte que des quatre situations suivantes : élever seul(e) ses enfants avec un revenu inférieur au Smic ; être sans domicile fixe ; toucher une pension (invalidité, handicap) sans pouvoir travailler ; percevoir le Rmi. Une personne est dite « touchée directement » (147 personnes en 2002, soit 4 % de l'échantillon) lorsqu'elle déclare se trouver elle-même dans une au moins de ces quatre situations.

Enfin la proximité de la précarité professionnelle, c'est-à-dire des situations de pauvreté et d'exclusion directement reliées aux difficultés d'emploi de la personne, est construite à partir des trois autres situations de référence : chômage indemnisé ; chômage non indemnisé ; emploi précaire. Une personne est dite « touchée directement » (203 personnes en 2002, soit 5 % de l'échantillon) lorsqu'elle déclare se trouver elle-même dans une au moins de ces trois situations.

Ces critères de proximité de la pauvreté et de l'exclusion étant définis sur une base purement individuelle, ils sont élargis afin de tenir compte de la situation du ménage de la personne interrogée de la manière suivante :

- une variable de proximité de la pauvreté sociale étendue isole les personnes touchées directement par la pauvreté sociale, ainsi que les individus dont le ménage a perçu récemment le Rmi ;
- une variable de proximité de la précarité professionnelle étendue isole les personnes touchées directement par la précarité professionnelle, ainsi que les individus dont le ménage a perçu récemment les allocations chômage.

Tableau I

Fréquence de la proximité générale de la pauvreté et de l'exclusion

Proximité générale de la pauvreté et de l'exclusion		Enquête 2000	Enquête 2001	Enquête 2002	% en 2002
Personnes touchées par au moins une des sept situations	« Dans la famille »	2068	1973	1972	50 %
	« En dehors de la famille »	2431	2428	2476	61 %
	« Soi-même »	301	301	326	8 %
Personnes éloignées		673	743	732	18 %
Taille de l'échantillon		4 000	4 019	3 995	100 %

Source : enquête d'opinion réalisée pour la Drees par l'Ifop.

Note : les personnes pouvant avoir connaissance des situations de référence de plusieurs manières, la somme des pourcentages est supérieure à 100 %.

Tableau II

Proportion de personnes interrogées touchées directement par les situations de référence, selon les différentes situations

Personnes directement touchées par des situations de pauvreté et d'exclusion	Enquête 2000	Enquête 2001	Enquête 2002
Situations de pauvreté sociale	143 (3,6 %)	141 (3,5 %)	147 (3,7 %)
Sans domicile fixe	0	6	2
Elevant seul(e) des enfants avec un revenu inférieur au Smic	56	56	48
Pensionné (invalidité, handicap) sans pouvoir travailler	57	51	70
Titulaire du Rmi	44	47	35
Situations de précarité professionnelle	185 (4,6 %)	188 (4,7 %)	203 (5,1 %)
Au chômage indemnisé	102	94	102
Au chômage non indemnisé	49	50	47
Occupant un emploi précaire	47	56	69
Connaissant au moins une des sept situations	301 (7,5 %)	301 (7,5 %)	326 (8,2 %)
Taille de l'échantillon	4 000	4 019	3 995

Source : enquête d'opinion réalisée pour la Drees par l'Ifop.

Note : les pourcentages indiqués correspondent aux pourcentages dans l'échantillon.